

2019-03-15

2019-0467

SLUGGO® PROFESSIONAL

APPÂT À LIMACES ET ESCARGOTS

COMMERCIAL

PRÊT À L'EMPLOI

Granules

LUTTE CONTRE LES LIMACES ET LES ESCARGOTS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

FACILE D'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Fer (sous forme de phosphate ferrique) 0,28%

Avertissement : contient l'allergène blé.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO. HOM. 30025 LOI SUR LES PRODUITS ANITIPARASITAIRES

CONTENU NET: 5-50 KG

Titulaire:

Belchim Crop Protection Canada Inc.

104 Cooper Drive, Unit 3

Guelph, ON N1C 0A4 Canada

1-866-613-3336

SLUGGO® PROFESSIONAL est une marque déposée de W. Neudorff GmbH KG.

Le SLUGGO PROFESSIONAL de Belchim Crop Protection Canada Inc. est un produit unique contenant du phosphate de fer (lequel est normalement présent dans le sol) dans un appât spécialement formulé. Tout résidu d'appât non ingéré par les limaces et escargots se décomposera, devenant partie intégrante du sol. Le produit ne causera aucun tort aux animaux de compagnie, aux oiseaux et à la faune en général.

Après ingestion de l'appât (même en petite quantité), les limaces et les escargots cessent de se nourrir, assurant ainsi une forme de protection immédiate pour les plantes. Les limaces et les escargots empoisonnés meurent après trois à six jours. Les escargots et les limaces mort(e)s ne sont pas nécessairement visibles, car ils se retirent souvent dans des endroits isolés pour mourir. L'effet du produit sera donc constaté par la diminution des dommages infligés aux plantes.

PARASITE : Ce produit lutte efficacement contre les limaces et les escargots qui appartenant au genre *Deroceras*, telles que *D. reticulatum* (petite limace grise) et *D. laeve* (loche des marais); celles du genre *Arion* telles que *A. hortensis* (limace noire des jardins), *A. rufus* (grande limace rouge) et *A. ater* (grande limace noire); de même que les espèces d'escargots appartenant au genre *Helix* tels que *H. aspersa* (escargot petit-gris).

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Peut causer une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nettoyer les mains après la manipulation du produit. Éviter l'application directe aux étangs, ruisseaux et lacs.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL : Pour une bonne hygiène de travail, porter des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange et le chargement du produit et lors d'une application à la main.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit peut être toxique pour les poissons ou autres organismes aquatiques. Éviter la contamination des eaux où les poissons fraient, avec l'écoulement de l'eau provenant des contenants traités. Pour diminuer le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur les pentes modérées ou abruptes, ou sur les sols compacts ou argileux. Éviter l'application lorsque des pluies abondantes sont prévues. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'eau potable et d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer l'appât autour des plantes à protéger. Pour l'épandage à la volée, utiliser des épandeurs à la volée standards. Pour l'application en rangées, utiliser des épandeurs granulaires standards. Appliquer l'appât de façon uniforme à un taux de 12 à 50 kg par hectare (1,2 à 5,0 grammes par mètre carré). Appliquer aux taux les plus élevés tout en restant à l'intérieur des taux prescrits lorsque la concentration de limaces et d'escargots est élevée, si l'infestation est sévère, si la zone est fortement arrosée, ou après de longues périodes de fortes pluies. Appliquer de nouveau lorsque l'appât a été consommé ou à toutes les deux semaines au minimum si les limaces et escargots continuent de causer du dommage aux plantes. Ne pas empiler. Si le sol est sec, arroser avant

d'appliquer l'appât. La terre devrait être humide mais exempte d'eau stagnante. Voir le tableau ci-dessous pour des directives spécifiques aux groupes de culture et aux types d'application.

QUAND APPLIQUER: La soirée est le temps idéal pour appliquer l'appât car les limaces et les escargots bougent et se nourrissent la nuit ou tôt le matin.

OÙ APPLIQUER: Tous les endroits susceptibles d'être infestés (ex: des endroits humides) devraient être traités. Il est aussi recommandé d'appliquer tout autour des cultures pour intercepter toutes limaces ou escargots d'y entrer après avoir trouvé refuge ailleurs pendant la journée.

Groupe de culture	Cultures	Directives d'application
Groupe de culture 1 : Légumes racines et tubercules (en serre ou en champ)	Betterave, Carotte, Céleri-rave, Ginseng, Raifort, Topinambour, Panais, Pomme de terre, Radis, Radis daikon, Rutabaga, Salsifi, Betterave sucrière, Patate douce, Navet, Igname	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ ou de la serre.
Groupe de culture 2 : Feuilles de légumes racines et tubercules (en serre ou en champ)	Betterave, Carotte, Navet	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ ou de la serre.
Groupe de culture 3 : Légumes bulbes (en serre ou en champ)	Poireau d'été, Ail, Oignon vert, Poireau, Oignon, Échalote	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire.
Groupe de culture 4 : Légumes feuilles sauf Brassica (en serre ou en champ)	Amaranthe, Roquette, Cardon, Celeri, Cerfeuil, Brocoli chinois, Mâche, Cresson, Pissenlit, Oseille, Endive, Fenouil doux de Florence, Laitue, Arroche, Pourpier, Radicchio, Rhubarbe, Épinard, Bette à carde	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ.
Groupe de culture 5 : Légumes feuilles du genre Brassica (en serre ou en champ)	Chou de Chine, Brocoli, Brocoli-rave, Chou de Bruxelles, Chou, Chou chinois, Chou-fleur, Chou cavalier, Chou kale, Chou-rave, Mizuna, Moutarde brune	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ.
Groupe de culture 6 : Légumineuses (en serre ou en champ)	Haricot (incluant le haricot mange-tout et le haricot sec), Fève, Pois chiche, Pois (incluant Pois mange-tout et Pois cultivé)	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs,

		appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ.
Groupe de culture 8 : Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées) (en serre ou en champ)	Tomate, Piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux), Aubergine, Cerise de terre, Okra, Pepino, Tomatille	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ. Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9") ou 5 g (1 cuillerée à table) pour les pots plus grands.
Groupe de culture 9 : Légumes cucurbitacées (en serre ou en champ)	Concombre, Courge, Melon (incluant Cantaloup, Melon casaba, Melon crenshaw, Melon de miel), Citrouille, Courge d'été, Melon d'eau, Courge d'hiver	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ. Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9") ou 5 g (1 cuillerée à table) pour les pots plus grands.
Groupe de culture 11 : Fruits à pépins	Pomme, Pommette, Néflier du japon, Mayhaw, Poire, Poire asiatique, Cognassier	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les jeunes arbres, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige.
Groupe de culture 12 : Fruits à noyau	Abricot, Cerise douce, Griotte, Nectarine, Pêche, Prune, Pluot, Pruneau	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les jeunes arbres, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige.
Groupe de culture 13 : Baies (en serre ou en champ)	Mûre, Bleuet, Mûre de Boysen, Raisin de corinthe, Canneberge, Sureau, Groseille à maquereau, Raisin, Airelle fausse-myrtille, Kiwi, Mûre de logan, Framboise, Fraise	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les jeunes arbres, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base des arbustes.
Groupe de culture 14 : Noix	Noix cendrée, Châtaigne, Noisette, Noix de caryer, Pacane, Noix de	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au

	grenoble	moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les jeunes arbres, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige.
Groupe de culture 15 : Grains céréaliers	Orge, Sarrazin, Maïs, Millet perlé, Millet commun, Avoine, Maïs à éclater, Seigle, Triticale, Blé, Riz sauvage	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis et les stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ.
Groupe de culture 19 : Herbes et épices (en serre ou en champ)	Angélique, Anis, Mélisse, Basilic, Bourrache, Pimprenelle, Camomille, Carvi, Cataire (herbe-aux-chats), Graine de céleri, Cerfeuil, Ciboulette, Ciboule de chine, Sauge sclarée, Coriandre, Aneth, Fenouil, Marrube blanc, Hysope, Baie de genièvre, Lavande, Livèche, Souci, Marjolaine, Moutarde, Tropaeolum, Persil, Menthe pouliot, Pavot, Romarin, Rue, Sauge, Sarriette, Laurier, Tanaïsie, Estragon, Thym, Thé des bois, Gaillet odorant, Absinthe	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9") ou 5 g (1 cuillerée à table) pour les pots plus grands.
Groupe de culture 20 : Oléagineux	Graine de canola (colza), Graine de moutarde, Graine de lin, Graine de tournesol	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis et les stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ.
Autres cultures	Asperge, Houblon, Figue, Artichaut	Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les vignes et les jeunes arbres, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige.
Plantes ornementales incluant les plantes cultivées en pot		Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les plants en pot, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9") ou 5 g (1 cuillerée à table) pour les pots plus grands. Pour les plantes, arbustes, arbres et vignes sensibles, l'appât peut être appliqué

		de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige.
Gazons et pelouses		Appliquer uniformément au dessus de la région à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Contacter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite gorgée si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins que cela n'ait été conseillé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau durant 15 à 20 minutes. Contacter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Transporter la personne dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance et pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si cela est possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Maintenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après 5 minutes, et continuer à rincer. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lors de la consultation d'un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Vider complètement le contenant de son contenu sur le site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.